



-----  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**VILLE DE MOLIÈRES-SUR-CÈZE**  
Liberté - Égalité - Fraternité  
-----

**PROCÈS VERBAL**  
Conseil Municipal  
05.12.2022

**DATE CONVOCATION**  
30.11.2022

## DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 05.12.2022

Ce cinq Décembre deux mille vingt-deux à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Molières-sur-Cèze.

**Étaient présents :** Florence BOUIS, Valérie REMOND, Thierry THOMAS, Georges VERCOUTERE, Christel BALME, Abdelmalek BELAZZOUG, Martine GIOLBAS, Laetitia MARCHAND et Odette NAVARRO.

**Étaient absents :** Dominique AGNIEL représenté par Odette NAVARRO, Nicolas AUGUSTYNIAK représenté par Florence BOUIS, Melyssa CELLIER, Cécile de CHASTENET représentée par Martine GIOLBAS et Dirk VERBRUGGE représenté par Thierry THOMAS

**Secrétaire de séance :** Valérie REMOND.

Le nombre de présents est de **9**, le nombre de votants est de **13** dont **4** procurations.

. Lecture de la note concernant la présentation du PV et du registre des délibérations aux administrés

. Approbation du compte-rendu de la réunion du 10.10.2022.

Compte-rendu des décisions prises au titre de l'article L 2122.22 :

2022-43 : Autorisation stationnement taxi

2022-57 : Ouverture colombarium cimetière Molières-sur-Cèze

2022-63 : Choix prestataire mobilier salles communales Molières-sur-Cèze

2022-64 : Mise en disponibilité agent communal pour convenances personnelles

2022-68 : Déclassement partie voirie communale impasse Lotissement Morand

### DELIBERATIONS

#### 1. ADMISSION EN NON VALEUR

**Rapporteur :** Georges VERCOUTERE, Adjoint aux finances

Le mandat d'admission en non-valeur **fait suite à la décision de l'ordonnateur d'annuler tout ou partie des créances que le comptable juge irrécouvrables**. C'est au vu de la liste constituée par le comptable (liste de non-valeur), que la collectivité émet une pièce de dépense (voir annexe pour la totalité des sommes associée).

Pour rappel, l'admission en non-valeur n'annule en rien la dette (source SGC ALES), cette dette pouvant être recouvrée à posteriori lorsque la personne aura été identifiée comme créateur.

**4. LANCEMENT CAMPAGNE ADRESSAGE : Luxerière et Boisson**  
**RAPPORTEUR : Florence BOUIS, Maire**

Lors de la dernière commission sécurité routière, la question de l'adressage a été évoquée. En effet, plusieurs quartiers de Molières-sur-Cèze ne disposent pas de numérotation et d'identification précise, deux éléments pouvant mettre en difficulté la réception des courriers, l'installation de la fibre ...

Comme pour la Salle Sainte Barbe, Madame la Maire propose de mettre en place un questionnaire pour les voies suivantes :

- . Chemin de la luxerière haut (sans existence administrative)
- . Chemin de la luxerière basse (sans existence administrative)
- . Chemin du boisson

*(La proposition de la prolongation de la rue Descartes est abandonnée)*

À l'issue de la période de sondage spécifique (Janvier 2023) aux habitants des trois voies concernées, les voies seront renommées via délibération et arrêtés et la campagne d'adressage organisée par les agents de la commune.

**PLAN EN ANNEXE**

Nous proposons : Validation de la proposition de Madame la Maire

POUR	13
CONTRE	
ABSTENTION	

**5. RAPPORT CLECT COMMUNAUTÉ CEZE CEVENNES**  
**RAPPORTEUR : Georges VERCOUTERE, Adjoint aux finances**

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Lors de la séance du 27 septembre 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cèze Cévennes a approuvé, à la majorité, le montant des attributions de compensation 2022, sur la base du rapport de la CLECT qui s'est tenue le 19 octobre 2021.

**ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION A VERSER PAR LES COMMUNES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR 2022 :**

COMMUNES	MONTANT en €
ALLEGRE LES FUMADES	-85 105
COURRY	-3 260
MOLIERES SUR CEZE	-42 072
MUNICIPES	-5 778
SAINT-DENIS	-12 273
SAINT-JEAN DE MARUEJOLS	-5 759
SAINT-VICTOR DE MALCAP	-17 763
THARAUX	-6 975
TOTAL	-203 224

Nous proposons : Validation de la DM n°4 Budget Commune

POUR	13
CONTRE	
ABSTENTION	

**8. BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°3**

**RAPPORTEUR : Georges VERCOUTERE, Adjoint aux finances**

Comme chaque année, la Trésorerie municipale nous accompagne dans la mise à jour de notre budget avant la clôture des engagements au 15 Décembre 2022 (date estimative).

De plus, cette décision modificative permettra de formaliser la création de lignes supplémentaires pour faciliter la lecture du budget lors des différentes présentations du Budget prévisionnel 2023.

Pour pouvoir engager les sommes demandées sur le budget 2022, il est donc nécessaire de réorganiser l'enveloppe budgétaire via une décision modificative. Pour le conseil municipal du 5 Décembre 2022, la proposition des décisions modificatives est la suivante :

Détail DM			
Organisme :	MOLIERES SUR CEZE	Page 1 sur 1	
Budget :	EAU ASSAINISS MOLIERES S CEZE		
Compte	Libellé	DM	
		Exercice	2022
		Période	
		Arrêté le	
<b>Critères</b>			
Tri : Fonctionnement Investissement, Dépenses Recette, Chapitre, Nature officielle			
F	FONCTIONNEMENT		
D	DEPENSE		0,00
66	CHARGES FINANCIERES		4 000,00
66102	Intérêts - Rattachement des C.C.N.E		4 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		-4 000,00
672	Frais assimilés (sur exercices antérieurs)		-4 000,00

Nous proposons : Validation de la DM n°3 Budget Eau et Assainissement

POUR	13
CONTRE	
ABSTENTION	

**9. NOEL : BON D'ACHAT AGENTS**

**RAPPORTEUR : Martine GIOLBAS, Conseillère déléguée au CCAS**

Comme chaque année, Madame la Maire et le Conseil Municipal souhaitent proposer un bon d'achat à destination des agents. Afin de respecter l'encadrement réglementaire associé, il est demandé au Conseil :

- . Reconduction pour le Noel 2022 : oui
- . Forme bon d'achat : *Fédébons*
- . Agents concernés : Titulaire, contractuel (CDD), contractuel (CDI) et présence dans la collectivité au 5 Décembre 2022
- . Valeur 2022 : 80 euros (19 personnes concernés)

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le classement de la voirie du site industriel au plus tard au 1er janvier 2023, pour une prise en compte dans le calcul de la DGF 2024 :

Rue des mineurs : 430 m linéaire

Allée des Cheminots : 375 m linéaire

Nous proposons : Ajout des rues des mineurs et Allée des cheminots dans le répertoire des voiries communales et métrage associés.

POUR	13
CONTRE	
ABSTENTION	

### INFORMATION

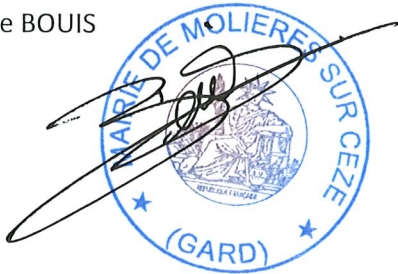
Accueil des cirques sur la commune

Consignes de tri

Le 23/01/23 à Molières-sur-Cèze

Madame la Maire

Florence BOUIS



La secrétaire de Séance

Valérie REMOND

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Valérie Remond', is written over a light blue horizontal line.